

2024 – 2029



# PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION

# DMER

Délégation pour les relations avec le Mercosur

## VERSIONS LINGUISTIQUES

Cette publication est disponible en anglais (original), français, allemand, portugais et espagnol.

## À PROPOS DE L'ÉDITEUR

Auteur de la publication: Parlement européen

Service responsable:

Direction générale des politiques externes de l'Union

Unité Communication et sensibilisation

[dgexpo-communication@europarl.europa.eu](mailto:dgexpo-communication@europarl.europa.eu)

Manuscrit achevé en mai 2024

© Union européenne, 2024 – Source: Parlement européen

La réutilisation du présent document est autorisée à condition qu'il soit fait mention de la source, conformément aux dispositions relatives aux droits d'auteur contenues dans [l'avis juridique](#) publié sur le site internet du Parlement européen.



## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent document est rédigé principalement à l'intention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire.

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

# **Bienvenue à la délégation pour les relations avec le Mercosur (DMER)**

## **Présentation**

## **Composition et méthodes de travail**

## **Les relations UE–Mercosur et les priorités politiques pour la législature 2019–2024**

## **Le soutien de l’Union au processus d’intégration du Mercosur et la négociation d’un accord d’association UE–Mercosur**

## **La situation au Venezuela et la position du Parlement à cet égard**

## **Vue d’ensemble des relations birégionales et perspectives pour la nouvelle législature (2024–2029)**

## **Sites internet et ressources utiles**

## **Pour contacter le secrétariat de la délégation**

## Présentation

La délégation pour les relations avec le Mercosur (DMER) est compétente pour les relations avec le Mercosur et ses États membres: l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela<sup>1</sup>.

Les relations parlementaires avec l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay ne sont pas institutionnalisées, car les accords de coopération conclus au début des années 1990 avec ces pays ne prévoient pas de contacts parlementaires entre les pouvoirs législatifs. En outre, en l'absence d'accord d'association entre l'Union et le Mercosur, les relations entre les deux régions ne s'inscrivent pas dans une structure institutionnelle comme celle dont bénéficient les autres pays ou régions d'Amérique latine qui ont conclu des accords d'association avec l'Union.

Cela étant, en février 2015, lors de la visite de la DMER au Paraguay, le président de la délégation a proposé de créer une commission parlementaire d'amitié Paraguay-UE, afin d'exploiter plus efficacement le potentiel de la diplomatie parlementaire. Le Congrès national paraguayen a décidé de créer cet organe en mai 2016.

L'Assemblée nationale du Venezuela a aussi créé un groupe d'amitié interparlementaire avec l'Union européenne, en novembre 2016. Malheureusement, la situation intérieure au Venezuela n'a pas encore permis d'organiser de visite ni de rencontre entre les représentants de ces deux organes parlementaires.

Le Parlement du Mercosur (Parlasur) a été créé en mai 2007 à Montevideo et la première rencontre interparlementaire avec le Parlement européen a eu lieu en mai 2008 à Bruxelles. En mars 2023, le Parlasur a créé une délégation extérieure, composée des membres de son conseil d'administration, pour le représenter auprès du Parlement européen. Cette délégation, ainsi que d'autres représentants du Parlasur, ont assisté à la rencontre interparlementaire Parlasur-DMER qui s'est tenue en juin 2023. Les relations entre le Parlement européen et le Parlasur portent sur le dialogue politique, la coopération technique et l'échange d'informations.

En outre, en novembre 2021, le Parlasur a créé une commission temporaire pour accompagner l'accord d'association birégional Mercosur-UE. Il s'agit d'un groupe de travail ad hoc du Parlasur, présidé par le député Arlindo Chinaglia (Brésil), qui s'attache principalement à mener un travail d'analyse et de réflexion sur le projet d'accord d'association UE-Mercosur, à assurer un suivi des activités

---

<sup>1</sup> Tous les droits et obligations de la République bolivarienne du Venezuela inhérents à son statut d'État membre du Mercosur sont actuellement suspendus, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 5 du protocole d'Ushuaia. L'adhésion de l'État plurinational de Bolivie au Mercosur est en cours de ratification.

des gouvernements des pays du Mercosur et de l'Union européenne liées à la révision technique de l'accord et à promouvoir les relations avec les parlements nationaux et les organisations parlementaires internationales du Mercosur et de l'Union européenne.

Il convient de noter qu'une délégation pour les relations avec la République fédérative du Brésil a été créée par une résolution du Parlement européen du 12 mars 2014. La conclusion d'un partenariat stratégique UE-Brésil, en 2007, et la création au sein du Congrès national du Brésil, en 2008, du groupe parlementaire Brésil-UE, pendant brésilien de la délégation DMER, a jeté les bases de la consolidation des liens avec le pays et de la création d'une délégation du Parlement européen spécifiquement consacrée aux relations avec le Brésil. Cette dernière a joué un rôle très important dans le renforcement des liens parlementaires ainsi que le suivi du plan d'action commun défini dans le cadre du partenariat stratégique UE-Brésil. Il convient donc d'accorder une attention particulière aux compétences des différentes délégations.

## Composition et méthodes de travail

La délégation DMER compte 19 membres titulaires et autant de membres suppléants.

Au cours de la législature précédente (2019-2024), la DMER a été présidée par Jordi Cañas (Renew Europe, Espagne). M<sup>me</sup> Mónica Silvana González (S&D, Espagne) et M. Stelios Kouloglou (The Left, Grèce) ont occupé les postes de premier et deuxième vice-présidents, respectivement.

La DMER se réunit régulièrement à Bruxelles et à Strasbourg pour examiner, entre autres, la situation sociale, économique et politique de la région qui relève de ses compétences. Les réunions portent sur des questions d'intérêt bilatéral ou régional, telles que les négociations entre l'Union et le Mercosur en vue de la conclusion d'un accord d'association, le processus d'intégration régionale dans le Mercosur ou l'actualité internationale touchant les pays du Mercosur comme de l'Union. Ces réunions peuvent également être consacrées à l'analyse de la situation dans un pays particulier du Mercosur et, à cette fin, des représentants politiques, diplomatiques, des syndicats ou de la société civile du pays ou de la région concerné sont invités, des même que des représentants d'autres institutions de l'Union. Ainsi, l'agent du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) chargé du Mercosur ou du pays en question est généralement invité aux réunions de la délégation. Les agents responsables des dossiers examinés lors des réunions de la DMER, en particulier les représentants des directions générales du commerce et des partenariats internationaux de la Commission européenne, sont également invités aux réunions.

Le Parlement reçoit aussi des délégations de différents pays, à une fréquence toutefois variable (en particulier au cours de la législature précédente, en raison de la pandémie de COVID-19). Ainsi, au cours de la neuvième législature (2019-

2024), la DMER a pu accueillir Tomás Bittar Navarro, alors président du Parlasur, et les autres membres du bureau du Parlasur, ainsi que des ambassadeurs des États membres du Mercosur auprès de l'Union.

Conformément aux modalités d'exécution relatives aux activités des délégations, la DMER peut organiser des réunions interparlementaires dans plus d'un pays du Mercosur chaque année<sup>2</sup>, étant donné qu'elle est compétente pour plusieurs pays.

Le programme des missions comprend généralement des réunions avec des membres du pouvoir exécutif et législatif, ainsi qu'avec des représentants de partis politiques, d'organisations patronales et syndicales, du monde universitaire, de la presse et de la société civile. Une attention particulière est accordée aux organisations qui se consacrent à la protection et à l'action en faveur des droits de l'homme, du développement et de l'environnement. En outre, les programmes de visites prévoient des réunions de travail avec les ambassadeurs d'États membres de l'Union et des visites de projets financés par l'Union.

---

<sup>2</sup> Sur une période de deux années civiles, le nombre total de membres de la délégation pour les relations avec le Mercosur autorisés à participer aux missions dans le ou les pays tiers concernés n'excède pas 75 % du nombre total de membres titulaires de la délégation (décision de la Conférence des présidents du 29 octobre 2015). Aux fins de ce calcul, chaque législature comprend ainsi deux périodes de deux années civiles.

Toute mission effectuée par une délégation interparlementaire permanente dans un ou plusieurs pays tiers conformément à l'article 8 (des dispositions d'exécution régissant les travaux des délégations) a lieu, en règle générale, pendant les semaines réservées aux activités parlementaires externes (dites «semaines de circonscription») dans le calendrier du Parlement européen.

## Les relations UE-Mercosur et les priorités politiques pour la législature 2019-2024

Ces dernières années, les relations entre l'Union et le Mercosur se sont articulées autour de deux axes prioritaires: la négociation de l'accord d'association UE-Mercosur et la crise politique, économique, sociale et humanitaire au Venezuela. La DMER a également tenu compte de ces priorités et, lors des réunions comme des missions, a débattu ces questions avec ses interlocuteurs du Mercosur (voir ci-dessous).

Lors de ses réunions à Bruxelles, au-delà des débats sur la situation politique, économique et sociale dans les différents pays du Mercosur ainsi que sur l'action de l'Union dans ces pays, notamment dans le domaine de la coopération, la DMER s'est penchée sur des aspects spécifiques liés à l'accord d'association UE-Mercosur, tels que la déforestation en Amazonie, l'accès aux minerais critiques ou les politiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays du Mercosur.

La DMER a également suivi les processus électoraux qui se sont déroulés dans les pays du Mercosur. À cet égard, il convient de noter que, parallèlement aux débats qui ont eu lieu au sein de la délégation sur les élections organisées dans les différents pays relevant de sa compétence, l'Union européenne a envoyé une mission d'observation électorale au Paraguay à l'occasion de l'élection présidentielle, le 30 avril 2023, mission à laquelle a participé une délégation du Parlement.

Au cours de la neuvième législature, la DMER s'est rendue [au Paraguay et en Uruguay](#) (du 19 au 23 septembre 2022) ainsi qu'en [Argentine](#) (du 18 au 21 décembre 2023). Au cours de ces visites, au-delà de l'analyse des relations bilatérales entre l'Union et chacun de ces pays, les discussions ont essentiellement porté sur la négociation de l'accord d'association UE-Mercosur, le renforcement des relations birégionales, sur la base notamment des conclusions du troisième sommet UE-CELAC de juillet 2023, le rôle déterminant de la diplomatie parlementaire dans la consolidation des relations entre les deux régions et le développement de la coopération interparlementaire. Des sujets tels que l'influence croissante de la Chine sur les relations commerciales et les systèmes politiques du continent latino-américain en général et de l'Amérique du Sud en particulier ont également été abordés. Parmi les autres sujets traités figurent aussi le trafic de drogue, la corruption, le terrorisme, les questions migratoires et la coopération entre l'Union et les pays de la région.

Les relations entre le Parlement européen et le Parlasur ont été renforcées au cours de la précédente législature du Parlement européen à la faveur des rencontres qui ont eu lieu entre la DMER et le Bureau du Parlasur au Parlement européen en juin 2022 et, en septembre 2022, au siège du Parlasur à Montevideo, ainsi que de la [rencontre interparlementaire](#) DMER-Parlasur qui

s'est tenue le 5 juin 2023 à Bruxelles. Ces réunions ont ouvert la voie à un renforcement des relations entre les deux parlements régionaux et à la mise en place de mécanismes de coopération administrative et technique.

## **Le soutien de l'Union au processus d'intégration du Mercosur et la négociation d'un accord d'association UE-Mercosur**

L'Union soutient le processus d'intégration du Mercosur depuis la création de celui-ci, en 1991. Ainsi, un accord de coopération interinstitutionnelle a été signé le 25 mai 1992 pour permettre au Mercosur de profiter de l'expérience de l'Europe en matière d'intégration régionale. Cet accord a servi de cadre à une coopération intensive et à de multiples contacts entre les autorités des deux régions. En décembre 1995, l'Union européenne et le Mercosur ont signé un accord-cadre interrégional de coopération. Le caractère transitoire et évolutif de cet accord visait à renforcer les relations entre les deux régions dans la perspective d'instaurer, à terme, un partenariat économique et politique birégional.

À cet égard, l'Union et le Mercosur ont entamé des négociations en 2000 en vue de la signature d'un accord d'association fondé sur trois piliers: le dialogue politique, la coopération et la création d'une zone de libre-échange. Cependant, en raison des importantes divergences de vues entre les négociateurs européens et latino-américains sur le chapitre relatif au commerce, les négociations ont été suspendues en 2004. Cette suspension n'a toutefois pas entravé le développement des relations politiques, et l'importance d'un accord d'association UE-Mercosur a été mise en avant à plusieurs reprises (lors du cinquième sommet UE-Amérique latine et Caraïbes en 2008, à Lima, et du quatrième sommet Mercosur-UE en 2010, à Madrid).

Dans ce contexte, les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association UE-Mercosur ont repris en mai 2016, avec un échange de propositions et un cycle de négociation. La négociation du chapitre commercial de l'accord a porté sur des questions essentielles telles que les tarifs douaniers, les règles d'origine, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le commerce des services, les marchés publics, les appellations d'origine, la propriété intellectuelle ou les normes applicables aux petites et moyennes entreprises (PME).

Après 38 cycles de négociation (le dernier en mars 2019), le rapprochement des positions a permis la tenue d'un sommet ministériel à Bruxelles, les 27 et 28 juin 2019, au cours duquel les deux parties se sont entendues sur la conclusion du pilier commercial de l'accord d'association UE-Mercosur. La conclusion de ce pilier a été annoncée lors du sommet du G20 d'Osaka, le 30 juin 2019, tandis que

la conclusion du pilier portant sur le volet politique et la coopération a été annoncée un an plus tard.

Le processus d'adoption de l'accord a toutefois marqué le pas en raison de l'émergence de questions sur la protection de l'environnement, en particulier dans la [région amazonienne](#), sur le respect par le Mercosur des règles de l'Union en matière de devoir de vigilance et de responsabilité des entreprises, ainsi que sur les intérêts protectionnistes exprimés par certains États membres de l'Union. La Commission a tenté de sortir de l'impasse en préparant, en mars 2023, des engagements supplémentaires à annexer à l'accord, principalement sur les questions environnementales. Ceux-ci ont toutefois été accueillis avec réserve par les États du Mercosur. Du fait des divergences entre les États des deux régions en ce qui concerne l'opportunité et l'orientation politiques des négociations, de divers processus électoraux qui ont eu lieu dans les pays de l'Union et du Mercosur, ainsi que de déclarations politiques contraires à l'accord, ce dernier n'a toujours pas été adopté cinq ans après la conclusion des négociations.

Le nouveau paysage international qui a résulté de la pandémie de COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la nécessité de diversifier les circuits d'approvisionnement en minerais critiques, en énergie et en denrées alimentaires, l'opportunité d'un renforcement des liens avec des pays démocratiques et stables et la présence croissante d'autres puissances mondiales en Amérique du Sud sont autant de facteurs qui plaident toutefois en faveur d'un resserrement des liens entre l'Union et le Mercosur, qui représentent environ 25 % du PIB mondial et un marché de 780 millions de personnes. L'Union est le deuxième partenaire commercial du Mercosur et son premier partenaire du point de vue des investissements, tandis que ce dernier est le huitième partenaire commercial de l'Union. L'entrée en vigueur de l'accord d'association UE-Mercosur permettrait de parachever le réseau d'accords d'association conclus par l'Union avec tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et déboucherait sur l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde. La réduction tarifaire négociée serait échelonnée sur une période de 15 ans et serait asymétrique en faveur du Mercosur. Cela étant, l'accord ne porte pas uniquement sur des questions commerciales. Il comprend également un volet politique et un pilier consacré au développement, et prévoit un chapitre institutionnel visant notamment **à donner un nouvel élan à la dimension parlementaire de la relation bilatérale.**

## La situation au Venezuela et la position du Parlement à cet égard

Le Venezuela de Nicolás Maduro connaît une grave crise politique, économique et sociale. La constante détérioration de la situation a entraîné une urgence humanitaire qui touche une grande partie de la population et a poussé plus de sept millions de Vénézuéliens à émigrer, au risque de déstabiliser la région.

Les relations avec le Venezuela avaient été partiellement suspendues pendant le dernier mandat de l'ancien président Hugo Chávez. Après que Nicolás Maduro lui a succédé, la situation au Venezuela s'est sensiblement détériorée, ce qui a conduit le Parlement à prendre position à plusieurs reprises.

Il convient de rappeler qu'au cours de la huitième législature, le prix Sakharov 2017 du Parlement pour la liberté de l'esprit a été décerné à l'opposition démocratique vénézuélienne et qu'une mission ad hoc a été organisée en juin 2018 dans les villes de Cúcuta (Colombie) et de Boa Vista (Brésil), toutes deux situées dans la zone frontalière du Venezuela, afin d'analyser la situation des migrants vénézuéliens dans ces pays. Une autre mission ad hoc a été organisée dans ce même but dans les villes de Lima et de Tumbes (Pérou) en mars 2019.

Le Parlement a participé à la mission d'observation électorale de l'Union européenne pour les élections régionales et municipales qui se sont tenues au Venezuela le 21 novembre 2021. Dans son [rapport final](#), la mission d'observation électorale de l'Union a estimé que ces élections pouvaient être un premier pas sur la voie d'un large accord politique sur les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques acceptées par toutes les parties et de la réinstitutionnalisation du pays. Elle a également conclu à une amélioration des conditions électorales par rapport aux élections antérieures, par exemple une administration électorale plus équilibrée, la réalisation de plusieurs audits à différents stades du processus électoral et un processus plus étendu de mise à jour de la liste électorale. Elle a toutefois relevé des faiblesses structurelles telles que le manque de sécurité juridique, illustré par la disqualification arbitraire de candidats, l'utilisation intensive de ressources publiques à l'appui de la campagne des candidats soutenus par le gouvernement et l'accès inégal des candidats aux médias.

Entre juillet 2019 et mars 2024, le Venezuela a été l'un des pays ayant fait l'objet du plus grand nombre de résolutions du Parlement, sept au total. Dans ces résolutions, adoptées à une large majorité des députés, le Parlement exhorte le régime de Nicolás Maduro à respecter les principes démocratiques et les droits fondamentaux, à libérer tous les prisonniers politiques, à mettre un terme aux attaques contre la société civile et l'opposition et à organiser des élections libres, transparentes et équitables. Dans la plus récente de ces résolutions, le Parlement a également demandé un durcissement des sanctions contre les principales autorités vénézuéliennes proches du régime.

La situation au Venezuela a également été une priorité pour la DMER, qui a invité des personnalités de premier plan à ses réunions, telles que l'ancien président par intérim Juan Guaidó, la candidate de l'opposition María Corina Machado et d'autres dirigeants politiques tels que Leopoldo López Mendoza, Henrique Capriles, Oscar Figuera, Nicmer Evans ou encore Gerardo Blyde. Des membres de la DMER ont également participé à la mission d'observation électorale du Parlement qui a été envoyée au Venezuela pour y suivre les élections régionales et locales en octobre 2021.

Lors de sa dernière réunion, en avril 2024, la DMER a discuté du résultat des élections primaires de l'opposition et de l'accord de principe adopté à la Barbade, ainsi que de la situation politique en amont de l'élection présidentielle prévue le 28 juillet 2024. La question de la situation humanitaire et de la situation en matière de droits de l'homme au Venezuela, y compris au regard des migrants, a fait l'objet de toute l'attention requise, comme en témoigne la présence de représentants de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela.

## Vue d'ensemble des relations birégionales et perspectives pour la nouvelle législature (2024-2029)

Les principaux axes autour desquels se sont articulées les relations entre l'Union et le Mercosur au cours des dernières années ne devraient pas évoluer à court terme. C'est pourquoi le rôle le plus important de la DMER au cours de la dixième législature sera probablement d'assurer le suivi des négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur ainsi que de la situation au Venezuela.

La DMER devrait également analyser l'évolution du Mercosur, une organisation régionale constamment écartelée entre les partisans de son ouverture commerciale aux pays tiers et ceux qui privilégient le développement intrarégional. Elle devrait en outre examiner sa cohérence dans le cadre régional, au regard notamment d'autres organisations actives dans la région (Alliance du Pacifique, Prosur). Il sera intéressant d'analyser les effets de l'adhésion de la **Bolivie au Mercosur** sur l'organisation elle-même, lesquels devraient atteindre leur paroxysme pendant la nouvelle législature du Parlement européen. Par ailleurs, la DMER devrait **consolider ses liens institutionnels** avec le Parlasur et lui apporter tout le soutien politique et technique possible pour développer son influence sur le renforcement politique du Mercosur.

La délégation devrait également accorder une attention particulière aux relations avec tous les pays du Mercosur. En ce qui concerne le **Brésil**, la DMER devra tenir compte du nouveau contexte politique et économique apparu dans le sillage des élections qui se sont tenues à l'automne 2022 et ont porté à la présidence du pays de Luiz Inácio Lula da Silva, tout en respectant la répartition des compétences entre la DMER et la délégation pour les relations avec la République fédérative du Brésil. La DMER devrait également tenir compte des résultats des élections qui se tiendront en **Uruguay** en octobre 2024 et au **Chili** à l'automne 2025. Il faudra aussi évaluer les changements politiques et économiques en **Argentine** après l'arrivée au pouvoir du président Javier Milei et le rééquilibrage politique qui pourrait se produire après les élections partielles de 2025. Enfin, la DMER devrait continuer d'accorder une attention particulière à la grave situation politique, économique, sociale et humanitaire au Venezuela dans la perspective de l'élection présidentielle du 28 juillet 2024, et proposer sa collaboration, si les circonstances le permettent, dans la recherche d'une solution pacifique et négociée à cette crise.

En coopération avec les autres délégations concernées, la DMER devrait tenir compte de la mise en œuvre des conclusions du troisième sommet UE-CELAC et de la feuille de route y afférente, du déploiement du programme d'investissement «Global Gateway» dans les pays relevant du portefeuille de la DMER ainsi que de la préparation du quatrième sommet UE-CELAC, prévu en Colombie en 2025.

## Sites internet et ressources utiles

- Déléation du Parlement pour les relations avec le Mercosur ([DMER](#))
- [Déléation de l'UE auprès de l'Argentine](#)
- [Déléation de l'UE auprès du Brésil](#)
- [Déléation de l'UE auprès du Paraguay](#)
- [Déléation de l'UE auprès de l'Uruguay](#)
- [Déléation de l'UE auprès du Venezuela](#)
- [Fiche thématique du Parlement européen sur l'Amérique latine et les Caraïbes](#)
- [Liste des résolutions du Parlement sur le Mercosur](#)
- Note d'information du service de recherche du Parlement européen: [«Latin America outlook: Issues to watch in 2024' \(février 2024\)](#)

## Pour contacter le secrétariat de la délégation

Secrétariat de la délégation du Parlement pour les relations avec le Mercosur:

[dmer@europarl.europa.eu](mailto:dmer@europarl.europa.eu)

Administrateur: Juan Carlos Pérez Navas

[juancarlos.pereznavas@europarl.europa.eu](mailto:juancarlos.pereznavas@europarl.europa.eu), poste 42815